CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux

Séance du 14 octobre 2021

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis no 07/2021 du 14 septembre 2021concernant les indemnité du Syndic et des Municipaux pour la législature 2021-2026 ;
Ouï le rapport de la commission prévue pour cet objet ;
Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
Vu que cet objet figure à l'ordre du jour ;

D É C I D E

pour la législature 2021-2026 de :

a)	fixer le traitement annuel du syndic à	CHF	28'000.00
b)	forfait pour frais	CHF	5'000.00
c)	fixer le traitement annuel des municipaux à	CHF	21'000.00
d)	forfait pour frais	CHF	3'000.00
e)	fixer le montant horaire des vacations de la municipalité à	CHF	50.00
f)	fixer les indemnités de vacances à	%	8.33

g) considérer les autres formes de rémunération (jetons de présence, tantièmes, etc.), versées aux membres de la municipalité qui représentent la commune dans des conseils d'administration, comme un « salaire complémentaire ».

Le Président

Jean-Marc Mocellin

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

La Secrétaire

Laurane Morerod